



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 18 janvier 2022 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Madame la mairesse : Isabelle Lessard

Messieurs les conseillers :
Pascal Poirier
Marcelino Jobin
Mario Dionne
Stéphane Mercier
Jacques Fortin
Daniel Forgues

Étaient également présentes à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

Madame la directrice générale et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, greffière, constate le quorum de la séance.

22-01-001

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

22-01-002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

22-01-003

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

5. **DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La greffière, madame Mariève Bernier, mentionne que les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

8.2 **RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque cette dernière est absente ou ne peut remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Marcelino Jobin
APPUYÉ par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU

QUE monsieur Pascal Poirier soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars et avril 2022;

22-01-004



No de résolution
ou annotation

22-01-005

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE monsieur Pascal Poirier soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Daniel Forgues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION - NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS, CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ORGANISMES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES OU AUTRES POUR LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT les élections de novembre et décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer aux membres du Conseil des mandats relatifs à certains organismes ou services de la municipalité;

CONSIDÉRANT les nominations suivantes:

DIRECTION DES OPÉRATIONS MUNICIPALES

Ressources humaines

- Recrutement Marcelino Jobin
- Santé et sécurité au travail Mario Dionne

Travaux publics

- Opérations Stéphane Mercier
- Équipements et infrastructures municipales Daniel Forgues
- Eau, aqueducs et égouts Daniel Forgues

Loisirs

- Club de curling Opémiska Pascal Poirier
- Corporation des loisirs Pascal Poirier
- Centre Sportif et communautaire Pascal Poirier

Logements et transport

- OMH Mario Dionne
- Chapais Ligne verte Mario Dionne
- TACCBJ Mario Dionne

Sécurité civile

- Comité de sécurité publique Isabelle Lessard
Jacques Fortin
- Comité de sécurité routière Jacques Fortin

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Développement économique

- CDEC Isabelle Lessard
Marcelino Jobin
- Observateurs Daniel Forgues
Mario Dionne
- SADC Jacques Fortin
- Comité Liaison Renard Isabelle Lessard
Marcelino Jobin
- COMAX Éléonore Isabelle Lessard
Marcelino Jobin
- COMAX Methanor Isabelle Lessard
Marcelino Jobin
- Comité de suivi régional Métaux Blackrock Isabelle Lessard
Marcelino Jobin
- Village-relais Isabelle Lessard

Développement régional

- GREIBJ Isabelle Lessard
- Administration régionale Baie-James Isabelle Lessard
Daniel Forgues



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Urbanisme et aménagement du territoire

- Intégration de la zone naturelle d'influence Pascal Poirier
- Comité consultatif d'urbanisme Pascal Poirier
- Comité aviseur du parc Opémiska Pascal Poirier

Parcs et espaces verts

- Sentiers pédestres et cyclables Stéphane Mercier
- Parcs et espaces verts Stéphane Mercier

Milieu de vie (culture, vie communautaire, événements)

- Comité Villes Villages en santé à venir
- Table des organismes communautaires Pascal Poirier
- Dossier aînés Daniel Forgues

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin

APPUYÉ par monsieur Stéphane Mercier

ET RÉSOLU

QUE cette liste soit et est acceptée tel que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-01-006

8.4

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU - CHAPAIS (OMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 20-08-183, le Conseil nommait M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à titre de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau - Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau du conseil municipal,

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 22-01-005 (Rôles et responsabilités des élus), le conseil municipal a nommé monsieur Mario Dionne au niveau des logements;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier

APPUYÉ par monsieur Marcelino Jobin

ET RÉSOLU

De nommer monsieur Mario Dionne, conseiller, à titre de représentant de la Ville afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau - Chapais (OMH), en remplacement de M^{me} Mélanie Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-01-007

8.5

RÉSOLUTION - APPROBATION DU BUDGET 2022 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMH) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget 2022 le 3 décembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMH), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), prévoyant des revenus de l'ordre de 65 205 \$ et des dépenses de l'ordre de 159 505 \$, pour un déficit prévu de 94 300 \$;

QUE la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais est établie à 9 430 \$ pour l'année 2022;

QUE les frais relatifs à la présente seront puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-01-008

8.6

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES (TACCBJ)

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 22-01-005 (Rôles et responsabilités des élus), le conseil municipal a nommé monsieur Mario Dionne au niveau des transports;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Marcelino Jobin
ET RÉSOLU

DE nommer monsieur Mario Dionne, conseiller, à titre de représentant de la Ville afin de siéger au sein du conseil d'administration du Transport adapté de Chibougamau-Chapais-Baie-James (TACCBJ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-01-009

8.7

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT À LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT) CHAPAIS-CHIBOUGAMAU – UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 26-66 ET 26-64

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec*, le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) s'est vu confier la responsabilité d'établir, pour les Terres de catégorie III d'Eeyou Istchee Baie-James, des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables GIRT);

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre aux différents usagers du territoire public d'Eeyou Istchee Baie-James de participer à l'élaboration de la planification des activités d'aménagement forestier, le GREIBJ a demandé à la Ville de Chapais de désigner un représentant et un substitut à la Table GIRT Chapais-Chibougamau (unités d'aménagement 26-66 et 26-64);

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

DE nommer madame Isabelle Lessard, mairesse, et monsieur Mario Dionne, conseiller, respectivement à titre de représentant et de substitut pour siéger à la Table de gestion intégrée des Ressources et du territoire Chapais-Chibougamau (unités d'aménagement 26-66 et 26-64).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

10.1

RÉSOLUTION - COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS (CSN)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) sont en négociation pour le renouvellement de la convention collective des employés municipaux;

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 22-01-005 (Rôles et responsabilités des élus), le conseil municipal a nommé messieurs Marcelino Jobin et Mario Dionne au niveau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer des nouveaux conseillers au comité de négociation;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues

APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier

ET RÉSOLU

De nommer messieurs Marcelino Jobin et Mario Dionne, conseillers, au comité de négociation de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chapais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Marcelino Jobin

APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2021 s'élevant à **598 676,53 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **115 657,37 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

RÉSOLUTION – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DU CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales à Chibougamau (CECC), ont mis en place un Programme d'aide aux étudiants du CECC depuis septembre 2021;

22-01-010

22-01-011

22-01-012



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fondation, conscient des besoins existants au CECC, a décidé de créer un Programme exclusivement dédié aux étudiants de CECC;

CONSIDÉRANT QU'en raison des restrictions sanitaires, la campagne de financement traditionnelle de la Fondation n'a pu avoir lieu depuis 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le support de partenaires du milieu est nécessaire à la mise en place d'un tel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais accorde une contribution financière de 500 \$ à la Fondation du Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales à Chibougamau (CECC);

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-539 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (projet de loi n° 49), sanctionnée le 5 novembre 2021, prévoit des modifications à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* devant être intégrées au Code d'éthique et de déontologie de la (ville) (municipalité);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du présent règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le 14 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les formalités d'adoption prévues à la loi ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Stéphanie Mercier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 22-539 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-540 CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

22-01-013

22-01-014



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues

APPUYÉ par monsieur Mario Dionne

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 22-540 concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

14.1

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CURLING OPÉMISKA

CONSIDÉRANT l'élection du nouveau du conseil municipal,

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 22-01-005 (Rôles et responsabilités des élus), le conseil municipal a nommé M. Pascal Poirier au niveau des loisirs;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin

APPUYÉ par monsieur Stéphane Mercier

ET RÉSOLU

De nommer M. Pascal Poirier, conseiller, à titre de représentant de la Ville afin de siéger au sein du conseil d'administration du Club de curling Opémiska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

RÉSOLUTION – AJOUT À LA LISTE D'ACCREDITATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) organismes à but non lucratif ont fait une demande d'accréditation auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour l'année 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Marcelino Jobin

APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier

ET RÉSOLU

D'intégrer la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes et le Festival du Doré Baie-James à la liste d'accréditation des organismes 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

RÉSOLUTION – APPUIE AU PROGRAMME DE MESURE DE SOUTIEN AUX CENTRALES DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS ET ADAPTÉS

22-01-015

22-01-016

22-01-017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE Loisir Sport de la Baie-James souhaite mettre en place des centrales dans toutes les municipalités de la région, ce qui permettrait d'améliorer, le matériel, les équipements et de diversifier les offres d'activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire possède son comptoir de prêt situé au Centre sportif et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut bénéficier d'une subvention de 11 000\$ de Loisir Sport Baie-James pour l'achat de matériel et d'équipements excluant le transport et les taxes en contrepartie d'une implication financière de 3 000\$ pour un projet total de 14 000\$;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais s'engage financièrement pour un montant de 3 000\$ dans le programme mentionné ci-dessus;

QUE la Ville de Chapais autorise M^{me} Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer au pour et au nom de la Ville de Chapais, l'entente de convention dans le cadre de la Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES INSTALLATIONS ET GESTION D'UN ÉCOCENTRE À CHAPAIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-11-349, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale, Mélanie Gagné, à publier un appel d'offres public pour la fourniture des installations et la gestion d'un écocentre à Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale jusqu'au 12 janvier 2022 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission et que celle-ci est jugée conforme :

Soumissionnaire	Prix
9296-0814 Québec inc - Écocentre.	109 387,50 \$ / an contrat de 2 ans

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
APPUYÉ par monsieur Marcelino Jobin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat à 9296-0814 Québec inc - Écocentre pour la fourniture des installations et la gestion d'un écocentre à Chapais pour une somme de 109 387,50 \$ / an, plus les taxes applicables, pour une durée de 2 ans;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-453-20-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

22-01-019

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

15.2

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Recyclage Ungava inc. relatif à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles et recyclables prend fin le 22 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-09-297, la Ville de Chapais a lancé un appel d'offres public (AO-2021-12) concernant la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et recyclables;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables à l'hôtel de ville de Chapais jusqu'au 15 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE Recyclage Ungava inc. est la seule entreprise à avoir déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite à une négociation des prix à la baisse, Recyclage Ungava inc. a soumis, en date du 18 janvier 2022, les prix révisés suivants :

Soumissionnaire	Prix
Recyclage Ungava	736 713,00 \$ Contrat de 2 ans

CONSIDÉRANT QU'il est urgent que ce contrat soit accordé, pour ne pas que la vie ou la santé de la population soit mise en danger ou que les équipements municipaux soient détériorés sérieusement;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles et recyclages Recyclage Ungava inc. au montant total de 736 713,00 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 23 janvier 2022 au 23 janvier 2024;

QUE le Conseil municipal autorise M^{me} Mélanie Gagné, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à la présente, ainsi que les documents ultérieurs en lien avec ce contrat;

QUE les sommes relatives à la présente soient puisées à même le budget de fonctionnement 02-453-20-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

DÉPÔT DU RAPPORT 2021 DES SORTIES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Madame Mélanie Gagné, directrice générale, dépose le rapport 2021 du Service de sécurité incendie et mentionne les principaux éléments.



No de résolution
ou annotation

22-01-020

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

En 2021, les pompiers sont intervenus 17 fois, soit 15 sorties sur le territoire de la ville de Chapais et 2 sorties sur celui du GREIBJ,

Les activités de prévention des incendies ont repris, plus de 300 visites ont été réalisées sur le territoire de la Ville ainsi sur celui de GREIBJ;

Des visites ont été faites à la classe de maternelle, à l'OMH et au Manoir Pierre Guénette pour faire de la prévention et expliquer quoi faire lors d'une évacuation;

L'équipe du Service de sécurité incendie comptait au 31 décembre 2021, 20 pompiers, dont 1 en formation.

16.2

RÉSOLUTION — ADOPTION DU RAPPORT DE L'AN NEUF (9) — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité incendie pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James (MBJ) a adopté en mars 2012 son premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la Jamésie comprenant le territoire de la MBJ et les Villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a succédé à la Municipalité de Baie-James en janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le rapport annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, correspondant à l'an neuf (9) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui se terminait le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Mario Dionne
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'action de l'an neuf (9) du Schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1

RÉSOLUTION — NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS (CDEC)

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU

De nommer madame Isabelle Lessard, mairesse et monsieur Marcelino Jobin, conseiller, à titre de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Chapais (CDEC);

22-01-021



No de résolution
22-01-022

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Et de nommer messieurs Daniel Forgues et Mario Dionne, conseillers, à titre d'observateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

RÉSOLUTION – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME BAIÉ-JAMES DANS LE CADRE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT)

CONSIDÉRANT QUE le soutien au dynamisme et à l'attractivité du milieu est une orientation de développement prioritaire, dans l'axe 2 du Plan stratégique 2013-2023 de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire procéder à la revitalisation du site de *L'Exposition minière*;

CONSIDÉRANT QUE cette exposition permettra d'augmenter la visibilité de Chapais sur la scène provinciale et régionale et que cela permettra aux entreprises de générer davantage de revenus touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de la réalisation de ce projet, désire déposer une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 29 820 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 17 janvier 2022;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Marcelino Jobin
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais dépose une demande d'aide financière à Tourisme Baie-James dans le cadre de *l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)*, d'un montant de 29 820 \$;

QUE la Ville de Chapais confirme sa participation financière au projet au montant de 3 313 \$;

D'AUTORISER madame Mélanie Gagné, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3

RÉSOLUTION - OCTROI D'UN CONTRAT DE MUSÉOLOGIE AU GROUPE GID

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire procéder à la revitalisation du site de *L'Exposition minière* à l'entrée Est de la ville;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 17 décembre dernier à plusieurs firmes visant la première phase de développement du projet, soit la muséologie et les plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE les firmes avaient jusqu'au 17 janvier 2022 à midi pour nous envoyer leur devis;

FIRME	RÉPONSE
b-architecture	Pas de réponse
Bergeron Gagnon	Pas de réponse
Groupe GID	30 825 \$ avant taxes
LM Tremblay	Refus de soumissionner
Lupien Matteau	Pas de réponse

CONSIDÉRANT QUE La seule firme à avoir soumissionné est le groupe GID, pour un montant de 30 825 \$ avant taxes;

22-01-023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Mario Dionne
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le mandat *Groupe GID* pour une somme de 30 825,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la réalisation de ce projet est conditionnel à l'obtention des aides financières demandées par la Ville de Chapais;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-629-01-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Marcelino Jobin remercie les citoyens d'avoir pris le temps d'aller voter, se dit très heureux d'avoir été élu et de pouvoir travailler avec une équipe dynamique, diversifiée et de pouvoir compter sur l'expertise des conseillers, Messieurs Fortin et Forgues.

Monsieur Daniel Forgues souhaite un bon mois à tous.

Monsieur Mario Dionne remercie les citoyens d'avoir voté pour lui, remercie l'équipe pour l'accueil reçue.

Monsieur Pascal Poirier félicite les nouveaux élus et anciens. Nous informe qu'il y a de la surveillance à la glissade près de la Maison des jeunes et que vous pouvez emprunter des tubes.

Monsieur Jacques Fortin remercie la population d'avoir voté pour lui pour un 3^e mandat. Il rappelle à la population que les élus sont là pour répondre à vos questions.

Monsieur Stéphane Mercier félicite les élus et mentionne à la population que la Ville de Chapais est entre bonnes mains.

Madame Isabelle Lessard remercie les conseillers pour leur implication.

21.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 45.


Isabelle Lessard
Mairesse


Mariève Bernier
Greffière

22-01-024